

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE**  
Visant les actions de la Société



Initiée par la Société

**CAP HOLDING**

**INFORMATIONS RELATIVES A L'INITIATEUR, CAP HOLDING**



Le présent document relatif aux autres informations de la société CAP HOLDING a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 octobre 2009, conformément à l'article 231-28 du Règlement Général et à l'instruction 2006-07 de l'Amf. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société CAP HOLDING et de l'Etablissement présentateur.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sans frais sur simple demande auprès de :

- INVEST SECURITIES, 126 rue Réaumur, 75002 Paris ;
- BANQUE DEGROOF & PHILIPPE, 1 Rond Point des Champs Elysées, 75001 Paris ;
- CAP HOLDING, 1 Route de Wallonie, 70 11 Ghlin.

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>PRESENTATION DE L'INITIATEUR</b> .....	<b>3</b>
1.1.	<b>Renseignement de caractère général concernant CAP HOLDING</b> .....	<b>3</b>
1.1.1.	Dénomination sociale.....	3
1.1.2.	Forme juridique .....	3
1.1.3.	Siège social.....	3
1.1.4.	Immatriculation.....	3
1.1.5.	Durée.....	3
1.1.6.	Objet social .....	3
1.1.7.	Exercice social.....	4
1.2.	<b>Renseignements de caractère général concernant le capital social de CAP HOLDING</b>	
1.2.1.	Capital social.....	4
1.2.2.	Forme des actions .....	4
1.2.3.	Instruments financiers non représentatifs du capital.....	4
1.2.4.	Pactes d'actionnaires .....	4
1.2.5.	Droits de vote .....	4
1.2.6.	Répartition du capital et des droits de vote de CAP HOLDING .....	5
1.2.7.	Autres titres donnant accès au capital.....	5
1.2.8.	Dividendes .....	5
1.3.	<b>Administration et contrôle de l'Initiateur</b> .....	<b>5</b>
1.3.1.	Présidence et Direction Générale .....	5
1.3.2.	Commissaires aux comptes .....	6
1.4.	<b>Description des activités de l'Initiateur</b> .....	<b>7</b>
1.4.1.	Principales activités.....	7
1.4.2.	Faits exceptionnels et litiges .....	9
1.5.	<b>Patrimoine, situation financière, résultats</b> .....	<b>9</b>
<b>II.</b>	<b>PRESENTATION DES PERSONNES CONTRÔLANT L'INITIATEUR</b> .....	<b>10</b>
<b>III.</b>	<b>PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT</b> .....	<b>10</b>

## I. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

Le Présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'Offre publique d'achat simplifiée déposée le 3 septembre 2009 par CAP HOLDING et visant l'acquisition de la totalité des actions de la Société EGTN (« EGTN »), société anonyme à conseil d'administration immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille sous le n° 455 504 324, au capital de 3.445.000 euros dont le siège social est à Santes, 59211, au 30 avenue du Général Koenig.

### 1.1. Renseignement de caractère général concernant CAP HOLDING

#### 1.1.1. Dénomination sociale

CAP HOLDING (« CAP HOLDING », ou « l'Initiateur »).

#### 1.1.2. Forme juridique

Société anonyme de droit belge au capital de 500 000 euros.

#### 1.1.3. Siège social

1, route de Wallonie, 7011 Ghlin, Belgique.

#### 1.1.4. Immatriculation

N° 888 223 555 au Greffe du tribunal de commerce de Mons.

#### 1.1.5. Durée

Illimitée. CAP HOLDING, immatriculée le 21 mars 2007, peut être dissoute par décision d'assemblée générale délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

#### 1.1.6. Objet social

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations mobilières et immobilières à l'exclusion des activités protégées par la loi.

CAP HOLDING a plus précisément pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises belges ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, la mise en valeur de son portefeuille et la vente de ses participations.

CAP HOLDING pourra se porter caution ou donner garantie pour compte de tiers. De plus, elle eut mettre les compétences de tous ses spécialistes à la disposition de ses clients à l'effet d'accomplir toutes missions, sans limites dans le temps ni dans l'espace ni dans la nature des prestations.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par tout moyen dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités. CAP HOLDING peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

#### 1.1.7. Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social a débuté le 21 mars 2007 et s'est terminé le 31 décembre 2007.

### 1.2. Renseignement de caractère général concernant le capital social de CAP HOLDING

#### 1.2.1. Capital social

Le capital social est de 500 000 euros, en 500 actions sans mention de valeur nominale, représentant chacune 1/500<sup>ème</sup> du capital. Chacune des actions est libérée et de même catégorie.

#### 1.2.2. Forme des actions

Les actions non entièrement libérées sont sous la forme nominative. Les actions non entièrement libérées et les autres titres de la société sont au nominatif, au porteur ou dématérialisés, dans les limites prévues par la loi. Leur titulaire peut, à tout moment et à ses frais, demander la conversion de ses titres en titres nominatifs ou dématérialisés. Le titre dématérialisé est représenté par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation. Il est tenu au siège social un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs. Tout titulaire de titres peut prendre connaissance du registre relatif à ses titres.

#### 1.2.3. Instruments financiers non représentatifs du capital

Aucun.

#### 1.2.4. Pacte d'actionnaires

Aucun.

#### 1.2.5. Droits de vote

Un droit de vote est attaché à chaque action.

#### 1.2.6. Répartition du capital et des droits de vote de l'Initiateur

A ce jour,

Monsieur David FABRY détient 499 actions représentant 99,8% du capital et des droits de vote de l'Initiateur.

Madame Marij ROMMENS détient une (1) action représentant 0,2% du capital et des droits de vote de l'Initiateur.

#### 1.2.7. Autres titres conférant accès au capital

A ce jour, aucun autre titre conférant accès au capital n'a été émis par l'Initiateur.

#### 1.2.8. Dividendes

L'Initiateur n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa création.

### 1.3. Administration et contrôle de l'Initiateur

#### 1.3.1. Présidence et Direction Générale

CAP HOLDING est gérée et administrée par un conseil composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés pour six ans au plus par l'assemblée générale et en tous temps révocable par elle. Toutefois, s'il est constaté en assemblée générale que la société ne comporte que deux actionnaires, le conseil d'administration peut être limité à deux membres.

Le Président est nommé par le conseil d'administration, parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation et sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président s'il en existe ou, à leur défaut, de l'administrateur qui le remplace, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige ou chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Le conseil d'administration peut délibérer et statuer si la moitié de ses membres sont présents ou représentés, et a le pouvoir d'accomplir tous les actes contribuant à la réalisation de l'objet social de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut conférer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et confier la direction de l'ensemble ou d'une partie des affaires sociales :

- soit à un ou plusieurs de ses membres qui portent le titre d'administrateur-délégué,
- soit à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis hors ou dans son sein.

En cas de coexistence de plusieurs délégations générales de pouvoirs, le conseil d'administration fixe les attributions respectives.

Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à tout mandataire ; les délégués à la gestion journalière, administrateurs ou non, peuvent conférer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire mais dans les limites de leur propre délégation.

Il fixe les attributions, les pouvoirs et les rémunérations fixes ou variables, imputées sur les frais généraux, des personnes à qui il délègue des pouvoirs, et peut révoquer celles-ci en tous temps.

La société est représentée, y compris dans les actes de justice :

- soit par deux administrateurs agissant conjointement ou par un administrateur délégué,
- soit, mais dans les limites de la gestion journalière, par le ou les délégués à cette gestion qui ne seraient pas administrateurs, agissant ensemble ou séparément.

La société peut être représentée à l'étranger, soit par l'un de ses administrateurs, soit par un directeur, soit par toute autre personne spécialement désignée à cet effet par le conseil d'administration.

A ce jour, le Conseil d'administration de CAP HOLDING est composé de deux membres nommés pour une période de six ans :

- Monsieur David Fabry,
- Madame Marij Rommens.

Leur mandat viendra à expiration après l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2014.

Monsieur David Fabry a été nommé Président du Conseil d'administration. Ayant aussi été nommé administrateur-délégué, il est chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion.

### 1.3.2. Commissaires aux comptes

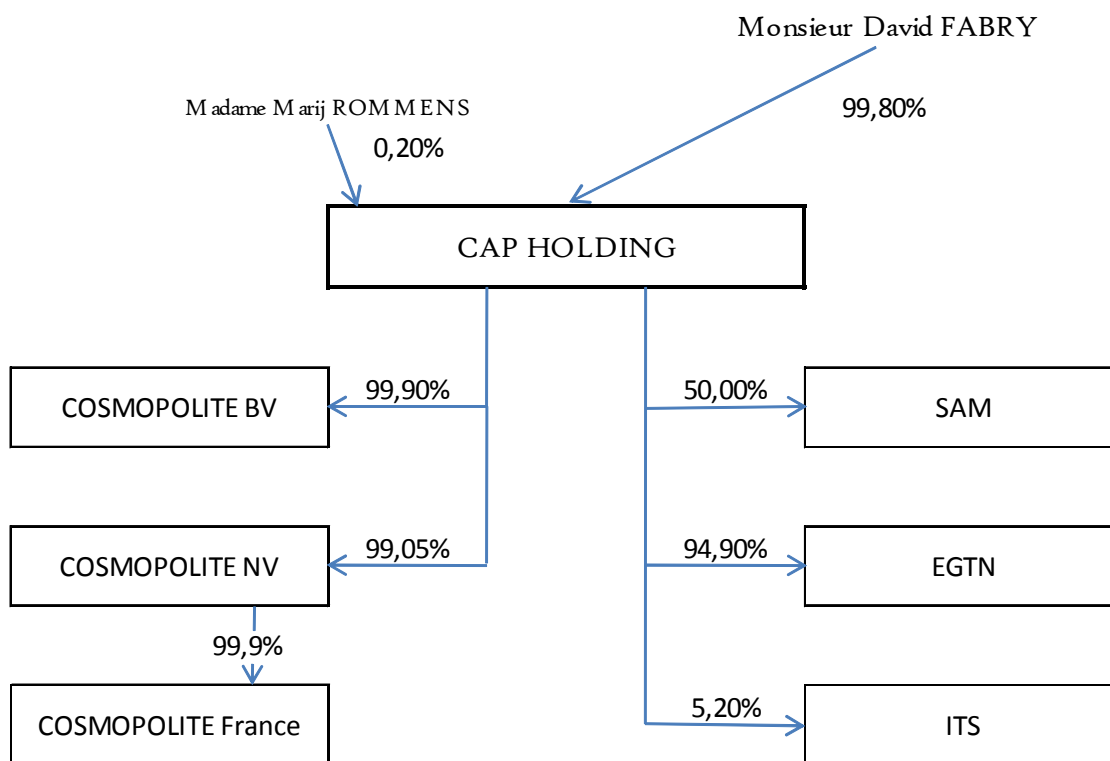
Aussi longtemps que CAP HOLDING répondra aux critères énoncés à l'article 15 du Code des sociétés en Belgique, il n'y aura pas lieu à nomination d'un commissaire-réviseur, sauf décision contraire d'assemblée générale. A ce jour l'assemblée générale de CAP HOLDING n'a pas décidé de nommer de commissaire-réviseur.

## 1.4. Description des activités de l'Initiateur

### 1.4.1. Principales activités

L'Initiateur gère et anime des participations le plus souvent majoritaires au capital de sociétés exerçant leurs activités visant à faciliter les échanges de marchandises en Europe et dans le monde : représentation fiscale et sous-traitance pour les déclarations d'échanges de biens au sein de l'union Européenne, stockage, préparation et expédition de commandes, conditionnement de produits.

CAP HOLDING a été créée le 21 mars 2007 par apports des titres détenus directement par Monsieur David FABRY afin de faciliter la gestion, l'animation, le contrôle et le financement des filiales.



COSMOPOLITE BV, dont le siège social est sis à Tulspraat 5, 4645 Putte, Pays-Bas, est une société de droit hollandais dont CAP HOLDING détient 100% du capital. COSMOPOLITE BV a une activité de représentation fiscale et de sous traitant pour les déclarations d'échanges de biens au sein de l'union Européenne. Elle est présente en France, Belgique et aux Pays-Bas et s'appuie sur un réseau de correspondants dans les autres pays de l'Union pour proposer ses services à l'échelle Européenne. Au 31 décembre 2008, ses effectifs s'élèvent à 15 personnes pour un chiffre d'affaires cumulé de 1.7 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 494Ke.

COSMOPOLITE NV, dont le siège social est sis au 1 Route de Wallonie, 7011 Ghlin, est une société anonyme de droit belge, dont CAP HOLDING détient 105 actions représentant 99,05% du capital, Monsieur David FABRY détenant le solde. Son activité est similaire à celle de COSMOPOLITE BV.

COSMOPOLITE France, dont le siège social est sis au 1 Route de Wallonie, 7011 Ghlin, est une société à responsabilité limitée de droit français, dont COSMOPOLITE NV détient 99,9% des parts. Son activité est similaire à celle de COSMOPOLITE BV.

SAM, dont le siège social est sis Parc des Longenelles, rue Robert Fabry, 59750 Feignies, est une société à responsabilité limitée de droit français, dont CAP HOLDING détient 200 parts représentant 50% du capital, le solde appartenant à FAM HOLDING, société dont Monsieur Robert FABRY détient 99,98% du capital et Monsieur David FABRY détenant 0,02%. SAM Equity Support propose des services d'assistance tels que le marketing & commercial, le juridique, les ressources humaines, la comptabilité & finance, l'informatique et la domiciliation. ITS FABRY, EGTN et Cosmopolite font partie des clients de SAM. Au 31 décembre 2008, ses effectifs s'élèvent à 22 personnes pour un chiffre d'affaires de 2,4 millions d'euros et un résultat d'exploitation à l'équilibre.

EGTN, dont le siège social est sis au 30 avenue du Général Koenig, 59211 Santes, est une société anonyme à conseil d'administration de droit français dont CAP HOLDING détient 163 494 actions représentant 94,9% du capital. EGTN mène une activité de Conditionnement de produits, d'Entreposage et de gestion des stocks, et accessoirement une activité de transports. AU 31 décembre 2008, EGTN a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9,1 millions d'euros et un résultat opérationnel en perte de 595 ke.

ITS FABRY, dont le siège social est sis Parc des Longenelles, rue Robert Fabry, 59750 Feignies, est une société par actions simplifiée de droit français dont CAP HOLDING détient 4,17% du capital, Monsieur David FABRY détenant 17,71%, le solde appartenant directement et indirectement à Monsieur Michel FABRY. ITS FABRY est spécialisée dans le stockage, la préparation des commandes, l'expédition de produits pour la grande distribution, l'industrie et certains sites marchands. Dans ce cadre, elle prend aussi en charge les formalités fiscales liées aux droits de douane et à la TVA sur les opérations intra-communautaires et internationales. Au 31 décembre 2008, ses effectifs s'élèvent à 97 personnes pour un chiffre d'affaires de 23 millions d'euros et une perte d'exploitation de 390 ke.



1.4.2. Faits exceptionnels et litiges.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel, autre que l'Offre et les opérations qui lui sont liées, susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de CAP HOLDING.

1.5. Patrimoine, situation financière, résultats

Comptes annuels de CAP HOLDING :

Bilan au	31.12.2008	31.12.2007		31.12.2008	31.12.2007
Frais d'établissement	588 291 €	589 691 €	Capital souscrit	500 000 €	500 000 €
Immobilisations corporelles	49 679 €	-	Réserves	4 135 475 €	- €
Immobilisations financières	14 941 559 €	12 731 606 €	Résultat net	2 095 601 €	4 135 475 €
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>15 579 529 €</b>	<b>13 321 297 €</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 731 076 €</b>	<b>4 635 475 €</b>
Créances à un an au plus	88 569 €	1 525 €	Dettes à un an au plus :		
Placements de trésorerie	307 501 €	144 655 €	Dettes financières	2 410 700 €	4 550 810 €
Valeurs disponibles	67 586 €	41 800 €	Dettes commerciales	15 814 €	25 030 €
Comptes de régularisation	1 677 €	923 €	Autres dettes	6 887 272 €	4 298 885 €
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>465 333 €</b>	<b>188 903 €</b>	<b>DETTES</b>	<b>9 313 786 €</b>	<b>8 874 725 €</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 044 862 €</b>	<b>13 510 200 €</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 044 862 €</b>	<b>13 510 200 €</b>

Compte de résultat au	31.12.2008	31.12.2007
Marge brute d'exploitation	16 373 €	- 56 490 €
Amortissements et réductions de valeurs	13 819 €	- €
Autres charges d'exploitation	6 845 €	36 €
Bénéfice ou perte d'exploitation	- 4 291 €	- 56 526 €
Produits financiers	2 384 692 €	4 363 354 €
Charges financières	284 800 €	171 352 €
Bénéfice courant avant impôts	2 095 601 €	4 135 476 €
Résultat exceptionnel	- €	- €
Impôt sur le résultat	- €	- €
Bénéfice à affecter	2 095 601 €	4 135 476 €

## **II. PRESENTATION DES PERSONNES CONTRÔLANT L'INITIATEUR**

L'Initiateur, CAP HOLDING, est contrôlé par Monsieur David FABRY, à hauteur de 99,8% du capital et des droits de vote, et par Madame Marij ROMMENS à hauteur de 0,02% du capital et des droits de vote.

## **III. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT**

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 7 octobre 2009 et qui sera diffusé le 8 octobre 2009, la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'Offre initiée par la Société CAP HOLDING et visant les actions de la Société EGTN. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Paris, le 7 octobre 2009

Monsieur David FABRY  
Président et administrateur-délégué de CAP HOLDING.